

Vacance de poste à la commune de Libreville

## Le 4<sup>ème</sup> arrondissement toujours sans maire principal

La détentrice du fauteuil a été promue au gouvernement le 02 octobre dernier et n'a toujours pas été remplacée selon la loi

**C.M**

**P**romue aux hautes fonctions de ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur, dans le premier gouvernement du Premier ministre émergent, Franck Emmanuel Issoze Ngondet, Lucienne Ogouwalanga Awore a, de facto, perdu son fauteuil de maire du 4<sup>ème</sup> arrondissement de la commune de Libreville. Et, de ce fait, devrait être remplacée par un autre conseiller, son poste étant vacant. Mais, jusqu'à ce jour, les autorités compétentes ne semblent pas se bousculer pour faire respecter la loi en la matière.

Normalement, malgré l'opacité des textes à ce niveau, il revient que le Parti démocratique gabonais, dont elle détenait le mandat, devrait logiquement faire constater la vacance à la mairie de la commune qui, à son tour, saisirait le gouvernorat, lequel devrait initier la procédure d'une élection partielle en vue de la substitution numérique du maire sortant. Mais c'est là que les choses semblent se compliquer.

Parce que certains conseillers de tous les bords qui consti-

tuent ce collège d'arrondissement et aux appétits pourvoisistes nourrissent des ambitions et s'échauffent déjà. Estimant l'élection ouverte, ils peuvent donc postuler. Et ça fait un tel désordre que d'aucuns ont recouru aux spécialistes du droit pour comprendre qu'il s'agit, pour ce cas de figure, de l'élection du seul maire promu au gouvernement. Et non d'une élection de tout le bureau à reprendre. Au demeurant, si les arrangements ne sont plus de mise, les différents partis ayant assez de conseillers peuvent aller en compétition pour ce poste. Mais surtout pas ceux qui sont déjà au bureau du Conseil, c'est-à-dire les maires adjoints.

C'est donc le parti qui a perdu son maire qui désigne, au sein de ses conseillers, un autre candidat qui sera opposé à un éventuel conseiller d'un parti rival. Et si les autres conseillers veulent un chamboulement total, il faudrait recourir d'abord à une démission en bloc du bureau. Ainsi la prochaine élection va-t-elle consister en un renouvellement de toute la structure, de tous les maires. Ce qui ne semble pas



C'est désormais la guerre pour remplacer la néo-ministre au poste de maire.

être le cas pour la mairie du 4<sup>ème</sup> arrondissement dont les élus ne semblent pas s'accorder sur l'interprétation des textes en vigueur. Et des menaces de trahison, nourries par des mécontents, fument de l'édifice. Ce qui, naturellement, pourrait mettre le PDG en danger malgré son avance confortable en nombre de conseillers. Mais rien n'est impossible. Pour rappel, la liste du parti au pouvoir, conduite par Alexandre Barro Chambrier, avait moissonné 12

conseillers, contre - 6 pour le CLR et 2 de l'indépendant Jean Eyeghe Ndong. Cette domination a fait que le PDG dirigeait seul la mairie. Est-ce que ce parti peut être ébranlé par des querelles internes de leadership ? En tout cas, les jours qui viennent édifieront l'opinion. D'autant plus que la rumeur d'une coalition PDG/CLR, de plus en plus fragile, empoisonne l'air dans cet arrondissement où la primauté des Mpongwè est désormais contestée.